



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Registre de transparence de l'UE Id. No : 8900132344-29

CONSEILS DU CC EOS

Partie 1 : Conseils stratégiques - Évaluation du règlement PCP

17 avril 2025

Contexte

Le 27 janvier 2025, la Commission européenne a lancé une consultation publique concernant l'évaluation du règlement de la Politique Commune de Pêche (PCP). La consultation publique durera 12 semaines, jusqu'au 21 avril 2025, et la Commission espère recevoir un large éventail de contributions de la part des parties prenantes, des experts et des citoyens. Les commentaires recueillis seront utilisés pour façonner l'évaluation du règlement de la Politique Commune de la Pêche, que la Commission vise à présenter début 2026.

Le Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de donner son avis sur l'"évaluation du règlement PCP". Le secteur des produits de la mer s'est continuellement efforcé d'améliorer ses performances en matière de durabilité grâce à une multitude d'initiatives et d'améliorations mises en œuvre au fil des ans, notamment une meilleure gestion des pêches en mer et des mesures de conservation marine plus efficaces. Le secteur est très réglementé et ses membres s'efforcent constamment de trouver un équilibre entre les trois piliers de la durabilité par le biais d'initiatives individuelles, collectives, nationales ou transnationales. Cependant, le CC EOS reconnaît qu'il existe une marge pour améliorer encore la réglementation, et c'est pour cette raison que les membres du CC EOS fournissent des recommandations pour soutenir les progrès continus en matière de durabilité et de gouvernance.

Le format à choix multiples des questions incluses dans la consultation publique n'était pas propice à la fourniture d'un avis spécifique au CC EOS, car l'enquête semble être plus adaptée aux parties prenantes individuelles, aux entreprises et aux OIG. Le CC EOS a estimé qu'un format de conseil plus traditionnel serait plus approprié pour rassembler les contributions des membres. Dans le document suivant (Partie 1 - Conseils stratégiques), le CC EOS souhaite tout d'abord mettre en évidence les points clés que les membres du CC considèrent comme prioritaires pour l'évaluation de la PCP. Dans un second document (Partie 2 - Consultation publique), le CC EOS répond à l'enquête en suivant la structure du questionnaire de la consultation publique. Les recommandations du CC EOS sont réparties en fonction des sujets spécifiques identifiés dans la structure de la consultation : 1) efficacité du règlement PCP ; 2) efficacité et efficience du règlement PCP, 3) gouvernance ; 4) efficacité et efficience ; 5) pertinence du règlement PCP. Pour chaque section, différentes questions sont abordées afin d'évaluer l'impact, les défis et les domaines d'amélioration de la PCP, garantissant ainsi une évaluation complète de sa performance globale.



PRIORITÉS CLÉS

La préparation de l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche (PCP) nécessite une planification minutieuse et doit être basée sur des études, des évaluations et des contributions des États membres et des parties prenantes. En tant que principaux organes consultatifs des parties prenantes de la PCP, les CC ont un rôle très important à jouer, et le CC EOS est prêt à contribuer à ce travail. Ces priorités clés sont énumérées sans ordre particulier.

1. Reconnaître les effets positifs des conseils consultatifs (CC)

Au cours des 20 dernières années, les CC ont joué un rôle crucial dans l'élaboration de la politique de la pêche de l'UE en fournissant des avis fondés sur les parties prenantes et en établissant des processus de consensus. Ils ont prouvé leur capacité à fournir des avis équilibrés, élaborés par un large éventail de parties prenantes.

Des conseils précieux et une législation saine ne peuvent émerger que grâce aux synergies résultant d'un engagement et d'un contact continu avec les parties prenantes. Les CC sont les mieux placés pour créer de telles synergies et pour fournir des avis équilibrés basés sur le compromis, étant donné leur composition diversifiée comprenant l'ensemble des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture (de la prise/récolte à la transformation, au commerce, à la vente au détail et à l'exportation) ainsi que d'autres groupes d'intérêts, y compris les ONG environnementales et autres. Ce travail de collaboration apporte une valeur ajoutée aux contributions soumises par les organisations individuelles.

La PCP doit mettre l'accent sur la poursuite de l'intégration de l'expertise des CC dans les structures de prise de décision, en renforçant leur rôle dans le rapprochement des intérêts de la science, de la politique, de l'industrie et de la société civile. Le CC EOS encourage vivement la Commission à continuer à soutenir le travail des CC et à s'y engager, afin de garantir leur capacité à contribuer efficacement à l'avenir de la gouvernance de la pêche dans l'UE.¹

2. Remédier aux déséquilibres sociaux et économiques dans les pêcheries de l'UE

La PCP reconnaît que la durabilité environnementale, sociale et économique est tout aussi importante, mais dans la pratique, le secteur de la pêche a eu l'impression que les aspects sociaux et économiques étaient secondaires par rapport aux objectifs environnementaux. Si l'élimination de la surpêche et la sauvegarde de nos océans sont cruciales, les objectifs de la PCP doivent équilibrer les besoins biologiques, socio-économiques et de conservation, en garantissant une prise en compte égale de la durabilité de la pêche à long terme, de la conservation marine, de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance équitables pour les communautés de pêcheurs. Pour y parvenir, le CC EOS estime que tous les changements politiques majeurs devraient être accompagnés d'évaluations de l'impact socio-économique,

¹ Voir aussi : Joint-CC letter on CCs stakeholder input ([link](#)) ; Joint-CC letter on contributions from Advisory Councils in Commission public consultations ([link](#)) ; Inter-CC letter CC promotion ([link](#))



dans le cadre desquelles les opérateurs de pêche et les parties prenantes seraient davantage impliqués dans le processus de prise de décision. Cette approche devrait également être appliquée à des accords tels que l'accord de commerce et de coopération (ACC) entre l'UE et le Royaume-Uni, afin d'évaluer pleinement leur impact sur le secteur.

3. Adapter la gestion des pêches dans le paysage post-Brexit.

Dans le contexte de la PCP, le CC EOS souhaite souligner que le Brexit a considérablement modifié la dynamique de la gestion des pêches, introduisant de nouveaux défis qui doivent être relevés. Avec 75 stocks de poissons partagés - dont la plupart se trouvent dans les eaux occidentales septentrionales (NWW) - les consultations bilatérales entre l'UE et le Royaume-Uni sont devenues essentielles pour fixer les possibilités de pêche. Ces négociations sont d'autant plus complexes qu'elles exigent un équilibre entre les objectifs de durabilité, les intérêts économiques et les considérations politiques. Les différences entre l'UE et le Royaume-Uni en matière d'approches de gestion, de répartition des quotas et d'évaluation des stocks créent des incertitudes susceptibles d'affecter la conservation des stocks et la stabilité des communautés de pêcheurs.

Le CC EOS appelle à une harmonisation des mesures techniques, qui devraient être proportionnées, non discriminatoires et basées sur les meilleurs avis scientifiques disponibles. Afin de garantir des progrès continus en matière de pêche durable, le CC EOS souligne la nécessité de renforcer la coopération, la transparence et la gestion adaptative dans la gouvernance des pêches entre l'UE et le Royaume-Uni. Le renforcement de la qualité des données, l'amélioration du respect des mesures de conservation et l'adaptation aux nouveaux défis tels que le changement climatique et la pollution seront essentiels pour maintenir la durabilité et des conditions de concurrence équitables. Le CC EOS exhorte les institutions de l'UE à donner la priorité à ces efforts afin d'atténuer les risques posés par le paysage post-Brexit et de garantir que les objectifs de durabilité restent au cœur de la gestion des pêches.

Enfin, pour que la régionalisation fonctionne comme prévu dans le cadre de la PCP, il convient, dans le cadre de l'évaluation, d'étudier les moyens de garantir que les États membres et les parties prenantes jouent un rôle plus clair dans le processus décisionnel dans le cadre du Brexit. Cela inclut la révision prochaine de l'ACC et les contributions potentielles des CC, car tout changement pourrait potentiellement avoir des conséquences importantes pour les pêcheries dans le NWW. Le CC EOS est particulièrement préoccupé par la fin des dispositions transitoires sur l'accès aux eaux de pêche d'ici le 30 juin 2026, à la suite de laquelle l'accès aux eaux de pêche pourrait alors faire l'objet d'une négociation annuelle.

4. Renforcement de la mise en œuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes et de la régionalisation dans le cadre du plan de gestion des eaux occidentales

Les plans pluriannuels (PPAs) sont essentiels pour la gestion des pêches de l'UE en fixant des objectifs, des cibles et des règles pour les stocks cibles et les prises accessoires. Bien qu'ils



clarifient la mise en œuvre du RMD, la liste rigide des stocks manque de critères clairs et, dans certains cas, les données scientifiques sont insuffisantes pour justifier l'avis sur le RMD. Les fourchettes d'exploitation de la pêche (RMS) devraient intégrer des indicateurs écosystémiques afin d'affiner la mortalité par pêche cible. L'une des principales faiblesses des PPA actuels est l'absence de mesures pour les stocks inférieurs à B_{lim} , ce qui souligne la nécessité d'élaborer des plans de reconstitution clairs, assortis d'objectifs et de calendriers définis et fondés sur des avis scientifiques. Pour les stocks ciblés et non ciblés, les stratégies pluriannuelles dans le cadre de l'ACT devraient adopter des mesures opérationnelles pragmatiques alignées sur les mesures de gestion convenues. Le CC EOS préconise une approche écosystémique de la gestion des pêches qui tienne compte de toutes les pressions exercées sur l'environnement, y compris le changement climatique. Cela doit se traduire par une approche plus adaptative et plus souple du RMD.

Le CCOS met l'accent sur les préoccupations concernant le large champ d'application du PPA des eaux occidentales (WW), qui couvre diverses zones (eaux occidentales septentrionales, eaux occidentales méridionales (SWW) et Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) sans tenir compte des distinctions régionales énoncées à l'article 4 du règlement de base. Les chevauchements avec le PPA de la mer du Nord créent des incohérences dans la gestion des stocks, en particulier pour les stocks chevauchants tels que la cardine franche et le merlu. Le renforcement de l'approche écosystémique dans les PPA par l'intégration des facteurs climatiques et environnementaux permettrait d'améliorer la durabilité. En outre, la régionalisation devrait être améliorée pour garantir une participation significative des parties prenantes.

L'obligation de débarquement reste un défi, notamment en ce qui concerne les stocks étranglés, en particulier dans les pêcheries mixtes. Le PPA est trop rigide, n'actualisant pas sa liste de stocks cibles malgré les changements environnementaux affectant la distribution (par exemple, le cabillaud VII). Des lacunes persistent dans la mise en œuvre, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) n'ayant pas été chargé d'évaluer les conditions de l'article 4, paragraphe 5, points a) et b). Le CC EOS demande une révision du PPA afin de s'assurer qu'il reflète l'évolution des conditions environnementales et qu'il soutient une gestion des pêches efficace et adaptée aux régions, ainsi que la cohérence avec les plans de rejets.

5. Relever les défis de l'obligation de débarquement

Le CC EOS reconnaît le principe de l'obligation de débarquement et la nécessité des déclarations de captures, mais souligne les problèmes majeurs que pose l'obligation de débarquement². L'obligation de débarquement des poissons de taille inférieure à la taille réglementaire est en contradiction avec la politique alimentaire de l'UE et nuit à la survie des stocks. Les plans de rejets consomment des ressources pour des résultats incertains, tandis que des règles rigides et des procédures d'exemption complexes empêchent une mise en œuvre

² Veuillez également consulter la lettre du CCOS à la DG MARE sur les difficultés liées à l'obligation de débarquement ([lien](#)).



efficace. Les flexibilités sous-utilisées limitent encore davantage l'aspect pratique de l'obligation de débarquement

Pour améliorer la gestion des pêches, le CC EOS demande une meilleure utilisation des exemptions et des flexibilités, une adaptation du total admissible des captures (TAC) et de la liste des espèces auxquelles s'applique l'obligation de débarquement afin d'assouplir les restrictions dans les pêches mixtes, ainsi qu'une priorisation des mesures d'évitement afin de réduire les captures non désirées. Le système d'échange de quotas devrait être maintenu pour les stocks afin d'éviter les fermetures prématurées. Les solutions à long terme doivent être axées sur la reconstitution des stocks, l'amélioration de la collecte des données et le renforcement de la surveillance. Des pêcheries entièrement documentées et des projets pilotes au titre de l'article 14 de la PCP devraient être envisagés pour réduire au minimum les prises accessoires. En outre, les conflits entre l'obligation de débarquement et le règlement relatif aux mesures techniques doivent être résolus d'urgence afin de garantir une approche viable et efficace.

6. Renforcer la collecte de données et l'implication des parties prenantes pour une gestion des pêches efficace

Le CC EOS reconnaît que le règlement PCP a joué un rôle important dans la promotion de la durabilité environnementale et de la conservation des ressources marines. Cependant, l'efficacité de ces mesures dépend d'une solide collecte de données (socio-économiques, pêche, environnement marin, autres pressions sur l'espace maritime) et d'une documentation complète sur les pêches, qui reste insuffisante dans certains cas, ce qui pose des problèmes pour la prise de décisions de gestion efficaces. Dans le but de renforcer l'approche de la régionalisation, il est essentiel d'impliquer les parties prenantes dans le processus de prise de décision afin d'instaurer la confiance et de garantir que les mesures de gestion sont équitables, inclusives et efficaces. Le CC EOS renvoie à ses demandes concernant une plus grande implication des parties prenantes dans les travaux du CIEM et du CSTEP et se félicite de l'engagement de la Commission, en particulier de l'initiative consistant à ajouter le conseil consultatif à la préparation et au suivi de la réunion annuelle entre le CIEM et les demandeurs d'avis du CIEM (MIRIA).³

7. Modernisation et décarbonisation pour une flotte de pêche européenne économe en énergie.

Les membres du CC EOS estiment que le règlement PCP n'a eu qu'un impact modeste sur la

³ Veuillez également consulter : Avis conjoint CCNE-LDCC-PelCC-CC EOS-SWWCC-BSCC sur l'engagement des parties prenantes dans la formulation de l'avis du CIEM ([lien](#)) ; Réponse de la DG MARE à l'avis multi-CC sur l'engagement des parties prenantes dans la formulation de l'avis du CIEM ([lien](#)) ; Avis conjoint des CC sur l'engagement des parties prenantes dans les processus du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) ([lien](#)) ; Réponse de la Commission à l'avis conjoint des CC sur l'engagement des parties prenantes dans les processus du CSTEP ([lien](#))



promotion de la modernisation et de l'innovation dans le secteur de la pêche. Le CCOS souligne qu'il existe un besoin évident de développement dans des domaines tels que le renouvellement des navires, l'adoption de technologies de pêche durables, les améliorations à bord (sécurité et stabilité du navire, confort de l'équipage) et l'intégration d'outils numériques pour renforcer l'efficacité opérationnelle et de meilleures conditions de travail. Si le règlement PCP a posé quelques jalons, il n'a pas encore atteint le niveau de transformation nécessaire pour véritablement moderniser le secteur et encourager l'innovation à plus grande échelle. Il faut beaucoup plus de soutien, d'investissement et de flexibilité dans le cadre réglementaire pour apporter des changements significatifs dans le secteur de la pêche, tels que la construction de nouveaux navires. Le CC EOS estime que l'EMFAF n'a pas la portée nécessaire pour inclure cet objectif, car il reste limité à la remotorisation - sous conditions - des navires de moins de 24 mètres. La modernisation du moteur d'un navire de pêche peut réduire les émissions de gaz à effet de serre en économisant du carburant, mais elle n'est pas considérée comme efficace ou efficiente si le navire lui-même n'est pas efficient du point de vue de ses autres composants. ⁴

Le CC EOS souligne que le secteur de la pêche joue un rôle crucial en fournissant des protéines à faible teneur en carbone et à haute valeur ajoutée, et qu'il doit contribuer activement à la décarbonisation. Les avancées technologiques, telles que l'utilisation de sources d'énergie alternatives (solaire, éolienne, hydrogène, etc.), offrent des solutions prometteuses, mais des développements supplémentaires sont nécessaires. Le financement de l'UE pour le secteur devrait se concentrer sur le soutien de ces innovations, en abordant également les défis logistiques liés à l'infrastructure tout en assurant la formation des équipages. ⁵

8. Garantir un avenir durable et inclusif pour le secteur de la pêche

Le CC EOS estime que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir que toutes les personnes impliquées dans le secteur, y compris la jeune génération et les femmes, puissent bénéficier d'un niveau de vie équitable, d'un revenu sûr et d'un environnement de travail sécurisé. Il est particulièrement important de créer des conditions qui attirent et retiennent les jeunes dans le secteur, en leur offrant des possibilités de développement de carrière (c'est-à-dire des cours de formation), un salaire équitable et la sécurité de l'emploi. Cela est essentiel non seulement pour faire face au vieillissement démographique du secteur, mais aussi pour s'assurer que le secteur puisse relever les défis de l'avenir. Le CC EOS souligne que ces innovations pourraient entraîner des coûts supplémentaires, notamment la nécessité d'investir dans de nouveaux navires ou équipements. Compte tenu des difficultés financières actuelles du secteur de la pêche, de nombreux pêcheurs pourraient choisir de quitter le secteur plutôt que d'adopter des technologies coûteuses et complexes. L'introduction de nouvelles technologies

⁴ Avis du CCOS sur la consultation des parties prenantes sur les données sociales ([lien](#))

⁵ Veuillez également consulter : Avis du CCOS sur la communication de la Commission "Sur la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE" COM(2023) 100 final ([lien](#)) ; Avis du CCOS sur l'initiative publique "Émissions de CO2 des moteurs - méthodologie pour leur réduction" ([lien](#).)



peut également soulever des questions non résolues en matière de sécurité et de capacité.⁶ Le renforcement des investissements pour l'intégration des technologies modernes, des innovations durables et des avancées numériques à bord permettra non seulement d'améliorer la sécurité et la collecte de données, mais aussi d'accroître l'attrait du secteur pour la jeune génération.⁷

9. Une PCP qui évolue pour rester efficace dans le paysage en mutation rapide d'aujourd'hui et face aux nouveaux défis.

À la lumière des défis émergents, le CC EOS encourage la poursuite des actions visant à promouvoir une concurrence loyale, la responsabilité sociale, la sensibilisation des consommateurs et le renforcement de la stabilité globale du secteur de la pêche de l'UE. Pour assurer la durabilité à long terme, la PCP doit évoluer pour relever les défis récents (tels que le changement climatique, le Brexit et les crises internationales), en mettant l'accent sur une plus grande adaptabilité, la régionalisation et la coopération, l'amélioration des règles du jeu entre les flottes de l'UE et des pays tiers, le renforcement de l'engagement des parties prenantes et une politique axée sur des objectifs clairs.

Le CC EOS recommande d'augmenter les investissements dans les infrastructures clés telles que les flottes, les activités portuaires et la chaîne d'approvisionnement, afin de renforcer la résilience face au changement climatique et à d'autres pressions. En renforçant le cadre réglementaire, en investissant dans les technologies de décarbonisation et en améliorant l'attractivité du secteur, l'UE peut préserver la durabilité et la compétitivité à long terme de ses pêcheries et améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaires de l'UE.

Pour que la PCP atteigne ses objectifs de durabilité, le système de gouvernance doit privilégier la transparence, intégrer plus efficacement les avis scientifiques et impliquer plus activement les parties prenantes. La simplification des cadres réglementaires et la garantie d'une application cohérente dans les États membres réduiront les charges administratives et créeront un système plus équitable et plus efficace. Un accès plus facile au financement de l'EMFAF sera essentiel pour soutenir les objectifs de la PCP et devrait rester une priorité essentielle pour son avenir.

L'un des principaux défis consiste à garantir des conditions de concurrence équitables entre les produits de l'UE et ceux des pays tiers, en veillant à ce que tous les produits de la mer entrant sur le marché de l'UE respectent les normes de durabilité et d'éthique, y compris la prévention des violations des droits de l'homme dans le cadre des activités de pêche et des chaînes d'approvisionnement. En outre, la sensibilisation des consommateurs à la qualité et à la durabilité des produits de la mer de l'UE et leur éducation à la diversification de la consommation d'espèces de poisson seront essentielles pour renforcer la durabilité et l'accessibilité financière à long terme. La perception du secteur de la pêche par le public doit également être abordée, car

⁶ Commentaires du CCOS sur les profils des futurs pêcheurs de l'étude prospective "Fishers of the Future" ([lien](#))

⁷ Conseil du CCOS sur le renouvellement des générations ([lien](#))



les idées fausses et les stéréotypes peuvent éclipser les efforts considérables et l'engagement du secteur en faveur des pratiques durables.

Le CC demande à la Commission de souligner l'importance de la promotion des produits de la mer européens dans le cadre d'une consommation alimentaire durable, climatiquement neutre et saine.⁸

10. Coexistence avec d'autres secteurs de l'économie bleue et rôle du pacte océanique de l'UE

L'UE et ses États membres doivent donner la priorité à l'intégration et à la cohérence du cadre de l'économie bleue avec d'autres cadres de gouvernance pertinents, tels que la gouvernance internationale des océans, les stratégies en matière de climat et de biodiversité. Alors que l'intégration est vitale, l'approche actuelle de l'UE tend à favoriser des groupes d'experts isolés qui se concentrent sur des aspects individuels, tels que la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" (DCSMM), la stratégie de l'UE en matière de biodiversité, la planification de l'espace marin, les objectifs en matière d'énergie renouvelable en mer, les missions des zones marines protégées et la gestion des pêches. Si la pression exercée par la pêche dans l'UE a diminué au cours des dernières années, la pression exercée sur l'environnement marin en général a augmenté en raison de la multiplication des utilisations de l'espace marin par différents acteurs, par exemple les énergies renouvelables en mer et d'autres acteurs de l'économie bleue. Une coordination efficace dans le cadre de la planification de l'espace marin entre toutes les parties concernées est donc essentielle pour gérer la concurrence et les conflits potentiels entre les différents secteurs de l'économie bleue. Des mécanismes doivent être mis en place pour veiller à ce que les incidences environnementales cumulées - directes et indirectes, nationales et transfrontalières - des diverses activités relevant de l'économie bleue n'exacerbent pas les pressions exercées par le changement climatique sur les océans ou n'aient pas d'incidence négative sur des secteurs spécifiques, tels que la pêche, ses chaînes de valeur et les activités à terre qui y sont associées.

Le CC EOS se félicite de l'élaboration du Pacte européen pour l'océan, qui vise à remédier à cette approche fragmentée et garantir un effort plus unifié et coordonné dans tous les secteurs de l'économie bleue.⁹

- FIN -

⁸ AVIS DU CCOS sur la Communication de la Commission "La politique commune de la pêche aujourd'hui et demain : un pacte pour la pêche et les océans vers une gestion des pêches durable, scientifique, innovante et inclusive" COM(2023) 103 final ([link](#))

⁹ Avis du CCOS sur le pacte océanique de l'UE ([lien](#))